

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Sixième réunion Genève, 25-27 mai 1998

Point de l'ordre du jour provisoire 1.2

Election du président et du vice-président du CCP - marche à suivre proposée -

RESUME D'ORIENTATION

En avril 1997, lors de sa quatrième réunion, le CCP avait demandé au Président et au Vice-Président du CCP d'élaborer un projet de marche à suivre pour l'élection des prochains présidents et vice-présidents, qui serait examiné à la réunion annuelle ordinaire de 1998 (voir document UNAIDS/PCB(4)/97.10, Annexe 3, Rec. 30). La marche à suivre proposée a été définie par le Dr Moerkerk (Pays-Bas, Vice-Président) en consultation avec le Ministre Zuma (Afrique du Sud, Présidente), et diffusée pour commentaires par le Secrétariat de l'ONUSIDA en décembre 1997.

SUITE A DONNER DURANT LA REUNION

Il est demandé au CCP d'approuver la marche à suivre proposée pour l'élection des prochains présidents et vice-présidents. Le mode de fonctionnement du CCP adopté par le Conseil lors de sa première réunion en juillet 1995 devra être modifié en conséquence.



Programme communides Nations Unies sur le VIH/SIDA

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Sixième réunion Genève, 25-27 mai 1998

Point de l'ordre du jour provisoire 1.2

Election du président et du vice-président du CCP - marche à suivre proposée -

- 1. En avril 1997, lors de sa réunion annuelle ordinaire, le CCP avait demandé au Président et au Vice-Président du CCP d'élaborer un projet de marche à suivre pour l'élection des prochains présidents et vice-présidents, qui serait examiné à la prochaine réunion ordinaire en 1998. Le CCP est invité à adopter ce projet, décrit ci-après, qui suit autant que possible le règlement intérieur de l'ECOSOC ainsi que les modalités appliquées dans les Conseils de certains des coparrainants de l'ONUSIDA.
- I. Marche à suivre proposée pour l'élection du président et du vice-président du Conseil de Coordination du Programme (CCP) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)
- 2. A chacune de ses réunions annuelles ordinaires, le CCP élira pour un an, parmi les représentants de ses membres, un président et un vice-président ; les deux fonctions seront assumées par roulement. Cette élection se répètera tous les ans, sachant que le vice-président élu l'année précédente assumera la présidence, l'année suivante.
- 3. Afin de garantir une représentation équitable, le président sera alternativement un représentant d'un donateur, ou d'un pays bénéficiaire, membre du Conseil. Le vice-président appartiendra à l'autre catégorie.
- 4. Entre deux réunions annuelles ordinaires, le président et le vice-président inviteront les

membres du CCP à se présenter à l'élection de président et de vice-président pour l'année suivante. Le président et le vice-président consulteront les membres ainsi que les représentants des ONG au sujet des candidatures. A la suite de ces consultations, le président et le vice-président soumettront au CCP une liste de candidats.

UNAIDS/PCB(6)/98.11 Page 2

- 5. Si le président ne peut pas assumer son rôle notamment s'il lui est impossible de participer à une réunion il désignera le vice-président qui le remplacera. Seuls des membres du CCP pourront présider les réunions du Conseil.
- 6. Si le président ou le vice-président cessent d'être en mesure d'assumer leurs fonctions, ou cessent d'être les représentants de membres du CCP, il sera procédé à de nouvelles élections pour les remplacer jusqu'à la fin de la période concernée.

I. Solution intérimaire proposée pour 1998

2. Le Conseil devra également envisager une solution intérimaire pour l'élection 1998 de son président et de son vice-président. Etant donné que les Pays-Bas ne seront pas membres du CCP en 1998 et qu'il serait contraire au règlement intérieur de l'ECOSOC que ses représentants continuent d'assumer la présidence, il est proposé que le CCP élise lors de cette réunion, à titre exceptionnel, un nouveau président ainsi qu'un nouveau vice-président parmi ses membres. L'Afrique du Sud présidera les élections qui auront lieu en début de séance, et transmettra la présidence au président et au vice-président nouvellement élus. Le nouveau président sera élu pour un an, et le vice-président élu assumera la présidence en 1999. A partir de là, le CCP pourra suivre la marche à suivre proposée dans la section I.